

Exigences SEVESO III	Application LUXFUEL SA																
1) le nom ou la dénomination sociale de l'exploitant et l'adresse complète de l'établissement concerné ;	LUXFUEL SA Aéroport de Luxembourg L-1110 Luxembourg																
2) la confirmation du fait que l'établissement est soumis aux dispositions réglementaires et/ou administratives d'application de la présente directive et que la notification prévue à l'article 7, paragraphe 1, ou le rapport de sécurité prévu à l'article 10, paragraphe 1, a été transmis(e) à l'autorité compétente ;	<p>LUXFUEL SA est soumis aux dispositions réglementaires et/ou administratives de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi du 28 avril 2017 concernant la la directive concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés</li> <li>- La directive n°2012/18/UE du 04/07/2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.</li> </ul> <p>La <b>notification</b> (selon l'article 7 de la Directive citée ci-dessus) établissant que LUXFUEL SA est un établissement classé <b>SEVESO SEUIL BAS</b> a été envoyé à l'Inspection du Travail et des Mines le 27 avril 2018</p> <p>Le <b>rapport de sécurité</b> (selon l'article 10 de la Directive citée ci-dessus) est <b>en cours de réalisation</b> et sera transmis dès sa réalisation à l'Inspection du Travail et des Mines.</p> <p>La notification et le rapport de sécurité sont <b>mis à la disposition du public sur demande auprès de l'Administration de l'Environnement</b> (art. 22 de la loi citée ci-dessus)</p>																
3) une explication, donnée en termes simples, de la ou des activités de l'établissement ;	<p>Le site LUXFUEL SA est un <b>dépôt d'hydrocarbures liquides</b>, destiné à l'approvisionnement des avions de l'aéroport du Luxembourg. Le dépôt est constitué de 4 réservoirs aériens verticaux de kérosène d'une capacité totale d'environ 7000 m<sup>3</sup> et d'un réservoir d'Avgas d'environ 60 m<sup>3</sup>.</p> <p>Les <b>arrêtés d'autorisation d'exploitation</b> de LUXFUEL SA sont les arrêtés n°1/07/0109 et n°1/07/0109/136 délivrés respectivement par l'Administration de l'Environnement et l'Inspection du Travail et des Mines</p>																
4) la dénomination commune ou, dans le cas de substances dangereuses relevant de l'annexe I, partie 1, le nom générique ou la catégorie de danger des substances dangereuses concernées se trouvant dans l'établissement qui pourraient donner lieu à un accident majeur, avec indication de leurs principales caractéristiques dangereuses dans des termes simples ;	<p>Les <b>substances dangereuses</b> pouvant occasionner un accident majeur sont :</p> <table border="1" data-bbox="943 1118 1906 1326"> <thead> <tr> <th>Produits</th> <th>Type</th> <th>Mentions de dangers H</th> <th>Mentions de dangers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avgas 100LL</td> <td>Carburant</td> <td>H224, H304, H302, H312, H332, H315, H361d, H336, H373, H411</td> <td>Inflammable, toxique, danger environnement</td> </tr> <tr> <td>Gasoil</td> <td>Carburant</td> <td>H226, H304, H315, H332, H351, H373, H411</td> <td>Inflammable, toxique, danger environnement</td> </tr> <tr> <td>Jet A1</td> <td>Carburant</td> <td>H226, H304, H315, H336, H411</td> <td>Inflammable, toxique, danger environnement</td> </tr> </tbody> </table>	Produits	Type	Mentions de dangers H	Mentions de dangers	Avgas 100LL	Carburant	H224, H304, H302, H312, H332, H315, H361d, H336, H373, H411	Inflammable, toxique, danger environnement	Gasoil	Carburant	H226, H304, H315, H332, H351, H373, H411	Inflammable, toxique, danger environnement	Jet A1	Carburant	H226, H304, H315, H336, H411	Inflammable, toxique, danger environnement
Produits	Type	Mentions de dangers H	Mentions de dangers														
Avgas 100LL	Carburant	H224, H304, H302, H312, H332, H315, H361d, H336, H373, H411	Inflammable, toxique, danger environnement														
Gasoil	Carburant	H226, H304, H315, H332, H351, H373, H411	Inflammable, toxique, danger environnement														
Jet A1	Carburant	H226, H304, H315, H336, H411	Inflammable, toxique, danger environnement														

<p>5) des informations générales sur la façon dont le public concerné sera averti, si nécessaire ; des informations adéquates sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement ;</p>	<p>Les informations présentées ci-dessous sont issues de <u>l'étude de risques réalisée en 2009</u> par l'APAVE.</p> <p><u>L'environnement humain</u> présent à proximité du site LUXFUEL est listé ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un hôtel</li> <li>- Aeroport Center : centre d'affaires comprenant diverses entreprises</li> <li>- Les routes proches d'accès à l'aéroport et aux installations alentours</li> <li>- L'aéroport</li> </ul> <p><b>Les scénarios d'accidents</b> pouvant potentiellement se produire sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'incendie des réservoirs de kérozène (feu de réservoir, feu d'encuvement et boule de feu)</li> <li>- L'Incendie sur l'aire d'avitailleur</li> <li>- L'Explosion du réservoir AVGAS</li> </ul> <p>Les seuls scénarios ayant des effets hors du site sont l'incendie suite à un feu d'encuvement ou l'explosion du réservoir AVGAS. <b>Le scénario majeur est le feu d'encuvement.</b></p> <p><b>La cible</b> pouvant être impactée hors du site LUXFUEL est <u>l'aéroport</u>.</p> <p>En cas d'incident le <b>Plan d'Urgence Interne</b> est activé.</p> <p>Les services de secours externes CGDIS et le service opérationnel de l'aéroport Luxairport sont alertés.</p> <p>Les entreprises présentes à proximité du site LUXFUEL seront informées par les services de secours externes qui leur donneront des consignes d'évacuation ou autres si besoin.</p>
<p>6) la date de la dernière visite sur le site conformément à <u>l'article 20, paragraphe 4</u>, ou la référence à l'endroit où cette information peut être consultée électroniquement ; des informations sur l'endroit où il est possible d'obtenir, sur demande, des informations plus détaillées sur l'inspection et le plan d'inspection qui y est lié, sous réserve des dispositions de <u>l'article 22</u> ;</p>	<p>La date de la dernière <b>inspection</b> conformément à l'article 20 de la directive citée ci-dessus est : <u>25/11/2016</u>. La prochaine inspection est prévue en 2019.</p> <p>Le plan d'inspection ou d'autres informations en rapport avec LUXFUEL SA sont disponibles auprès de l'autorité compétente selon l'article 22 de la directive citée ci-dessus (c'est l'Administration de l'Environnement d'après l'art 22 de la loi citée ci-dessus)</p>
<p>7) les précisions relatives aux modalités d'obtention de toute autre information pertinente, sous réserve des dispositions établies à <u>l'article 22</u>.</p>	<p>Toute autre information pertinente est disponible auprès de l'Inspection du travail et des mines, de l'Administration de l'environnement et de la Direction de la santé.</p>

